

DATE DE CONVOCATION

5 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

5 décembre 2023

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

REPRESENTÉS : 8

VOTANTS : 25

ABSENTS : 4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE.

PRESENTS : M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, M. SEGUIER
Mme QUINET, M. CHOLET, Mme CANUS, Mme GUERITEAU, M. COLLIN
Mme MANTRAND, M COURTOT, Mme JANCEK, M. LECOT, Mme RAULT
Mme MERVOYER, Mme DEMBRI COHEN, Mme READ

REPRESENTES :

- M. RICHARD par M. LEPRETRE
- Mme BIGAY par M. SEGUIER
- M. LANGLOIS par M. CAMARD
- M. SENNEUR par Mme KARM
- Mme RIVIERE par M. CHOLET
- Mme URBAIN par Mme RAULT
- M. GIBERT par Mme JANCEK
- M. FALCHETTO par Mme DEMBRI COHEN

ABSENTS : Mme ALLIX, M. DEVERS, Mme GERET MAGNE, M. ALIOUANE

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 à L.2313-2 ;

APRES avoir statué le 03 avril sur la concordance et adopté le Compte de gestion et le Compte administratif de l'année 2022 ainsi que sur l'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget communal 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances – Affaires Générales le 30 novembre 2023 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, pour le maire empêché,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1°) **PREND ACTE** que l'affectation des résultats 2022 (article 1068) a été votée le 03 avril 2023 pour 779 376,92 €

2°) **DECIDE** d'intégrer à cette affectation des résultats communaux, l'affectation des résultats 2022 de l'association syndicale suite à sa dissolution pour un montant de 606 213,86 €.

3°) **DECIDE** que le nouveau montant de l'affectation des résultats 2022 de la commune est de 1 385 590,78 €.

Jean-Christophe SEGUIER

Secrétaire de séance



Pour le Maire empêché

Olivier LEPRETRE
Premier adjoint au Maire